Le choix d'une contraception chez une femme à risque cardiovasculaire n'est pas toujours aisé.

P
our aider les professionnels de santé à
proposer
la contraception la plus adaptée
en fonction de la maladie ou du facteur de risque
existant,
l
a
Haute Auto
rité
de Santé
(HAS)
publie ce jour
une nouvelle fiche mémo
.
Cette fiche est fondée sur les critères établis par l'Organisation mondiale de la santé adaptés au contexte français
.

Cette nouvelle fiche mémo destinée aux professionnels de santé est à visée pédagogique et s e veut
claire et synthétique
.
Elle leur permettra de
trouver
avec chaque femme selon ses antécédents médicaux et ses préférences,
la méthode de contraception qui l
ui
convient le mieux et ce
,
à une période donnée de
sa
vie.

Cette fiche présente plusieurs parties : la liste des principaux facteurs de risque et maladies cardiovasculaire
s
,
les
moyens d'
identifier une femme à risque vasculaire
(incluant
l'in
terrogatoire, l'examen clinique,
le bilan biologique, l'information à délivrer sur le risque de thrombose et le suivi médical
)
,
les
critères d'éligibilité selon les situations et
les différents
facteurs de risque cardiovasculaire
.

Une présentation en couleur des méthodes contraceptives utilisables ou non selon la maladie
ou
le
facteur de risque

Selon les situations, la fiche propose des niveaux d'éligibilité présentés selon un code couleur (
vert à rouge
)
pour une meilleure lisibilité
afin de faciliter
son utilisation par les professionnels de santé
:

· en vert : méthode utilisable sans aucune restriction d'utilisation ;

· en jaune : méthode utilisable de manière générale avec un suivi plus attentif ;

· en orange : méthode non recommandée de manière générale à moins qu'aucune autre méthode ne soit disponible ou acceptable, suivi rigoureux à mettre en place
;

· en rouge : méthode à ne pas utiliser car elle est susceptible d'exposer à un risque majeur pour la santé.

Par ailleurs, la HAS propose 3 types de présentations différentes (liste, tableau et diagramme circulaire) afin que le professionnel de santé choisisse celle qui lui convient le mieux
,
a
insi qu'un document en annexe pour complément d'information.

Quelques exemples concrets

Si une femme a déjà eu une thrombose veineuse ou une embolie pulmonaire : les dispositifs utérins implantables (DIU) sont classés en catégorie verte, les méthodes progestatives (DIU au lévonorgestrel, pilule, implant) sont classées en catégorie jaune
et

les
progestatifs
injectables
en catégorie orange
. L
es
méthodes estroprogestatives
ne doivent pas être utilisées
(en rouge)
.

Il en est de même si une femme souhaite instaurer une contraception alors qu'elle a un antécédent d'
accident vasculaire cérébral.

Quelles sont les principales pathologies ou facteurs de risque cardiovasculaires ?

· Thrombose veineuse profonde (TVP) / embolie pulmonaire (EP) ;

· Thrombose veineuse superficielle ;

· Facteurs héréditaires de risque de thrombose ;

· Accident vasculaire cérébral ;

· Cardiopathie ischémique ;

· Valvulopathies cardiaques et cardiopathies congénitales;

· Céphalées, migraines ;

· Lupus érythémateux disséminé et autres maladies inflammatoires de systèmes, syndrome des anticorps antiphospholipides ;

· Facteurs de risque : âge, hypertension artérielle (HTA), tabac, hyperlipidémies sévères, obésité, diabète, association de plusieurs facteurs ...

Consultez les documents en cliquant ici